

ASSOCIATION AMICALE

DES

Anciens Elèves du Collège de Bergerac

BULLETIN DE PREMIÈRE ANNÉE

OCTOBRE 1909 - OCTOBRE 1910





ASSOCIATION AMICALE

DES

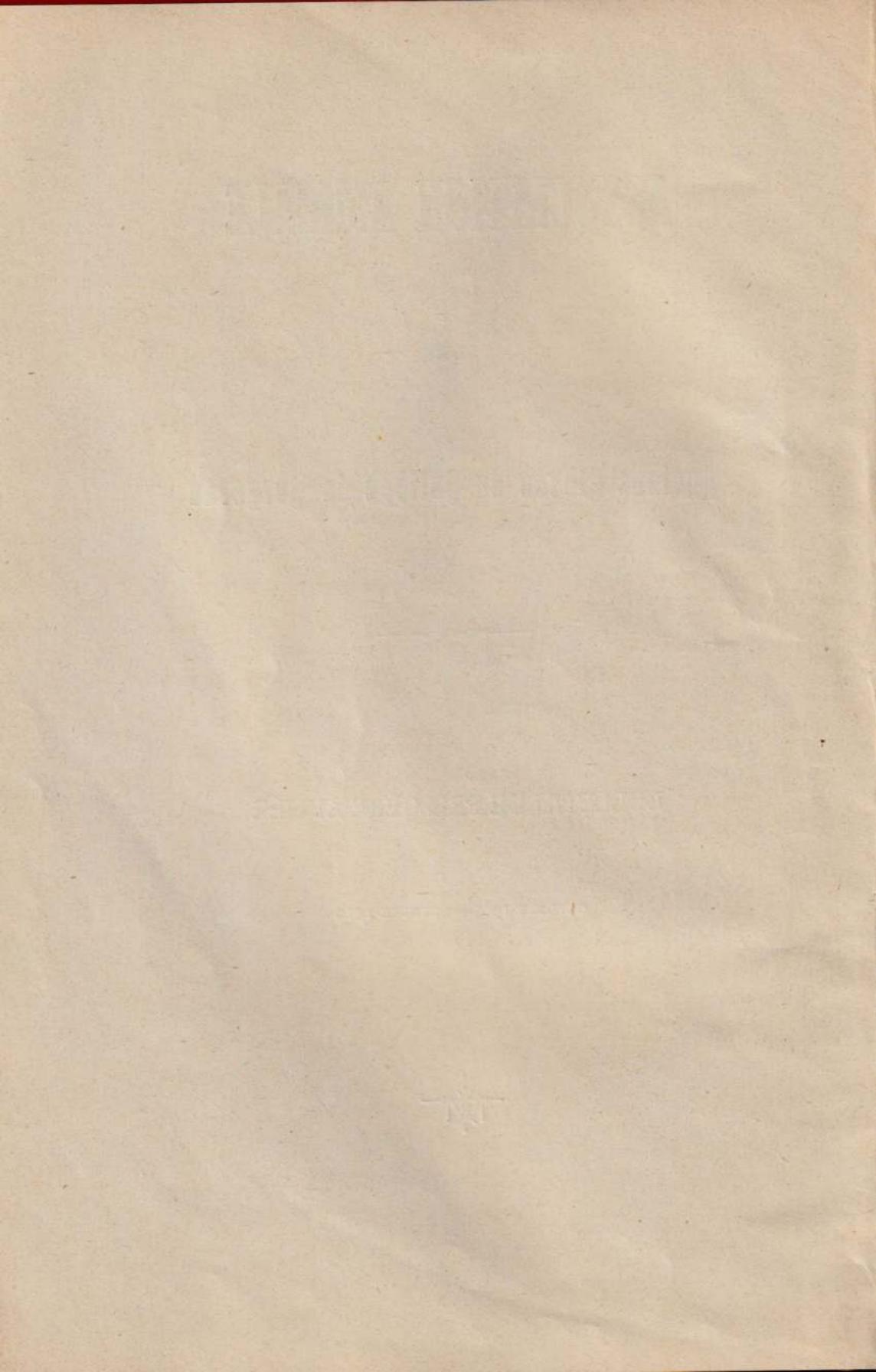
Anciens Elèves du Collège de Bergerac



BULLETIN DE PREMIÈRE ANNÉE

OCTOBRE 1909 - OCTOBRE 1910





Bergerac, Février 1911.

MONSIEUR ET CHER CAMARADE,

Nous avons l'honneur de vous adresser le premier Bulletin de notre Association, pour l'année 1909-1910. C'est peut-être parce qu'il est le premier qu'il est un peu en retard. Le second, plus facile à établir, et qui profitera de vos observations, paraîtra vers la fin de la présente année.

Celui-ci aura, du moins, pour vous l'attrait de la nouveauté, et comme la valeur d'une édition *princeps*. C'est dans cet annuaire que, plus tard, l'historien de notre Association, devenue riche et puissante, nous l'espérons, cherchera les humbles origines de sa fortune. Il y trouvera son acte de naissance — les noms de ceux qui la créèrent, que groupa, les premiers, ou l'idée de solidarité universitaire, ou le sentiment de cette camaraderie, plus ou moins lointaine, que les souvenirs de notre adolescence enveloppent de leur poésie.

Dès le mois de juillet 1908, une circulaire (signée: Aubertie, Petit, Viguier) invitait un certain nombre d'anciens élèves de notre Collège à se réunir à

l'Hôtel de Ville pour y élaborer les statuts constitutifs d'une Association :

« Nous voulons, disait-elle, fonder ici une Association amicale sur le type de celles qui existent dans la plupart des villes pourvues d'un Collège ou d'un Lycée. Ces Associations sont utiles. Elles offrent, selon leurs ressources, des prix ou des bourses scolaires aux meilleurs élèves. Elles rapprochent des amitiés dispersées. Elles unissent plus étroitement d'anciens condisciples par des sentiments rajeunis, et, à l'occasion, par une réciprocité de bons offices. »

Mais les choses commençantes ne vont pas sans quelque lenteur. Ce n'est qu'au mois d'avril 1909 que le Comité, chargé de la préparation des Statuts, les proposait au vote d'un premier groupe d'adhérents. On élisait un Conseil d'administration. Des circulaires étaient adressées, auxquelles fut fait un bon accueil, puisque, dès le début et pour la première année, le nombre des associés dépassait la centaine (1).

Notre existence légale date du 29 novembre 1909. La déclaration en est insérée dans le numéro du *Journal Officiel* du 9 décembre de la même année.

Depuis, notre Association s'est affiliée à la puissante Union des Associations des Anciens Elèves

(1) Beaucoup d'anciens élèves n'ont pu être avisés parce qu'on ignorait leur adresse exacte. D'autres n'ont pas encore répondu, qui ont été avisés. Que chacun des associés fasse de la propagande ! Voyez, page 4, sous la rubrique : Avis, le troisième alinéa.

des Lycées et Collèges français (M. Leprince-Ringuet, président ; — M. Despréaux de St-Sauveur, secrétaire général, 1, avenue Ingres, Paris, XVI^e ; — M. Dupont, trésorier, 9, rue Pleyel, Paris, XII^e).

Les adresses des membres de notre Amicale habitant Paris vont être données au secrétaire de l'Union, sur sa demande, afin qu'il puisse leur envoyer des invitations.

Une assemblée générale de l'Union aura lieu cette année, le 24 mai. Une bourse de 300 francs y sera votée et tirée au sort entre les Associations adhérentes.

Voilà, Monsieur et cher Camarade, ce que nous avons fait et où nous en sommes au bout d'une année. Vous trouverez plus loin la liste des 117 premiers membres adhérents. Pour la seconde année (octobre 1910 - octobre 1911), nous avons reçu des adhésions nouvelles, dont quelques-unes nous sont d'autant plus précieuses qu'elles nous permettront d'avoir, dès le prochain Bulletin, une première liste de membres d'honneur.

Nous comptons, Monsieur et cher Camarade, sur votre concours dévoué, et vous prions de croire à nos meilleurs sentiments.

LE COMITÉ.



AVIS

Les membres de l'Association sont priés de faire connaître au Secrétaire tous les changements concernant leurs titres et qualités, position, fonction, adresse — de façon à ce que l'Annuaire soit aussi exact et complet que possible. *L'envoi d'une carte de visite paraît être le moyen le plus simple de donner ces renseignements.*

*
* *

Afin d'éviter les frais, très onéreux, de recouvrement des quittances, les sociétaires sont invités à envoyer directement au Trésorier, le montant de leur cotisation, dans le courant des quatre premiers mois de l'année.

(La 2^e année de notre Association va du mois d'octobre 1910 au mois d'octobre 1911).

*
* *

Le Comité prie instamment tous les Sociétaires de faire la propagande la plus active en faveur de l'Association. Beaucoup d'anciens élèves n'ont pu être avisés par ignorance de leur adresse.



STATUTS



I

But de l'Association.

ARTICLE PREMIER. — Il est fondé une Association des Anciens Elèves, internes ou externes, du Collège de Bergerac, quelle que soit leur résidence.

ART. 2. — Cette Association a pour but de conserver et, au besoin, de renouveler ou d'établir des relations amicales entre les anciens élèves du Collège considérés comme membres d'une même famille.

ART. 3. — Elle se propose :

- a) De venir en aide, par tous les moyens dont elle dispose, aux anciens camarades, à leurs veuves et à leurs enfants ;
- b) De fournir à des élèves méritants et peu fortunés (de préférence, fils d'anciens condisciples) les moyens de faire leurs études au Collège, ou de les compléter au-delà, dans les écoles spéciales ;
- c) D'exercer une influence salutaire sur les élèves actuels, soit en instituant, avec l'approbation de l'autorité Académique, des prix destinés à stimuler leur ardeur au travail, soit en les soutenant de son appui moral au début de leur carrière ;
- d) D'adopter, après examen, toutes les mesures propres à rendre plus nombreux et plus faciles les rapports entre les membres de la Société.

II

Organisation

ART. 4. — L'Association a son siège à Bergerac, au Collège, rue Lakanal.

ART. 5. — Pour être *membre titulaire* de l'Association, il suffira de justifier qu'on a été élève du Collège et de payer une cotisation annuelle de 3 francs.

ART. 6. — L'Association comprend, en outre, des *membres honoraires*, des *membres d'honneur* et des *membres bienfaiteurs*.

Sont *membres honoraires* toutes les personnes qui, acceptées par le Comité, paieront une cotisation annuelle de 10 francs.

Le Sous-Préfet, le Maire de Bergerac, le Principal et les Professeurs du Collège sont membres honoraires de droit.

Le titre de *membre d'honneur* pourra être décerné par le Comité à certains anciens élèves du Collège, faisant partie de l'Association.

Le titre de *membre bienfaiteur* est décerné par le Comité aux personnes qui témoigneront de leur sympathie à l'Association par une donation ou legs.

ART. 7. — Pour être *membre titulaire* il faut être présenté par deux membres de l'Association et agréé par le Conseil d'administration.

ART. 8. — Les cotisations des membres titulaires et honoraires sont recouvrables dans le courant du mois de mai de chaque année.

La cotisation peut être rachetée en versant une somme égale à vingt fois le montant de la cotisation annuelle (soit 100 francs pour les membres titulaires, et 200 francs pour les membres honoraires).

ART. 9. — Les élèves du Collège appartenant au 2^e cycle peuvent être admis dans l'Association comme pupilles en versant une cotisation annuelle de 2 francs.

III

Administration

ART. 10. — L'Association est dirigée par un Comité composé de douze membres.

Les membres appelés à former le Comité sont nommés par l'Assemblée générale pour trois ans. Ils seront, dans une période de trois ans, renouvelés par tiers (à savoir quatre par an).

Sont seuls électeurs et éligibles les anciens élèves du Collège.

Le vote par procuration ou sous enveloppe fermée est admis.

L'élection a lieu au scrutin secret et à la majorité des suffrages exprimés.

Le renouvellement se fera les deux premières années par voie de tirage au sort ; les années suivantes par voie d'ancienneté de nomination.

Le Bureau du Comité comprend : un Président, deux Vice-Présidents, un Secrétaire, un Trésorier et sept administrateurs.

Le Président et les Vice-Présidents sont pris parmi les membres du Comité et sont nommés directement par l'Assemblée générale.

Le Secrétaire et le Trésorier sont choisis par le Comité.

Les membres du Comité sont rééligibles.

Le Président n'est pas rééligible dans l'année qui suit l'expiration de ses pouvoirs.

ART. 11. — Le Comité se réunit toutes les fois que son Président juge convenable de le convoquer et au moins deux fois par an pour régler toutes les affaires relatives à l'Association.

Pour que les délibérations du Comité soient valablement prises, la présence de six membres est indispensable. En cas de partage la voix du Président est prépondérante.

Dans le cas où par suite de décès ou de démissions, le nombre des administrateurs serait réduit à moins de six, il serait convoqué une Assemblée générale extraordinaire.

En cas de décès d'un ou de deux membres, l'Assemblée pourvoira à son remplacement dans la première Assemblée générale qui suivra le décès.

Le Comité présente les membres nouveaux à chaque Assemblée générale et mentionne les membres décédés depuis la dernière Assemblée.

Il décide sur les cas d'indignité qui peuvent se présenter.

Le membre jugé indigne a le droit d'en appeler à l'Assemblée générale qui prononce définitivement. Le Bureau décide des radiations qu'il y aura lieu de faire, fondées sur le non paiement de deux cotisations successives.

ART. 12. — Toute discussion ou manifestation politique ou religieuse est expressément interdite.

ART. 13. — Toutes communications et toutes demandes de secours seront adressées au Président du Comité.

Les secours seront délivrés par le Trésorier sur un mandat du Président et en vertu d'une délibération du Comité, mais sans que rien dans les écritures révèle le nom de la personne à laquelle les secours seront adressés.

IV

Dispositions Spéciales

ART. 14. — Tout membre de l'Association qui croirait avoir à proposer des modifications aux présents Statuts devra, quinze jours avant l'époque fixée pour l'Assemblée générale annuelle, les communiquer au Comité qui, après examen, les soumettra avec son avis au vote de cette Assemblée.

ART. 13. — Les ressources de l'Association se composent :

- 1° Du produit des cotisations ;
- 2° Du produit de ses biens ;
- 3° Du produit des dons et subventions.

ART. 16. — Les recettes seront déposées à la Caisse d'épargne de Bergerac, en attendant leur emploi.

ART. 17. — Le Trésorier ne pourra avoir en caisse plus de 400 francs. Il sera tenu de déposer l'excédent de cette somme, conformément à l'art. 16.

ART. 18. — Les excédents de recettes atteignant le chiffre de quinze cents francs seront placés en rente sur l'Etat.

ART. 19. — L'Association se réunira une fois par an dans la seconde quinzaine du mois de novembre.

Chaque membre sera prévenu du jour, du lieu et de l'heure de cette Assemblée, ainsi que de toute Assemblée extraordinaire, par lettre individuelle et au moins huit jours à l'avance. Les délibérations seront prises à la majorité des membres présents et quel que soit le nombre.

ART. 20. — A l'Assemblée générale annuelle, sera fixé le jour du banquet annuel de l'Association.

A la fin de chaque année paraîtra, si les fonds en permettent l'impression, un Bulletin qui contiendra les Statuts, fera connaître les actes de l'Association et donnera la liste de ses membres, avec leur profession et leur adresse.

ART. 21. — En cas de dissolution, les fonds libres, au moment de la dissolution, seront dévolus par le Comité chargé de la liquidation, à la fondation perpétuelle de bourses ou de prix à décerner à des élèves du Collège, ou à telle œuvre de bienfaisance par lui désignée.

La dissolution de l'Association ne pourra être prononcée qu'en Assemblée générale et à la majorité des trois-quarts des membres présents.

ART. 22. — Tout membre de l'Association qui accomplira son service militaire sera dispensé, pendant la durée de son service, de payer la cotisation.

ART. 23. — Aucune modification aux Statuts ne pourra être admise qu'à la majorité des membres présents à l'Assemblée générale.



COMITÉ D'ADMINISTRATION

(1909-1910)



Président, M. le Docteur A. CAYLA.

Vice-Présidents, MM. DE BOISSERIN, président de la Chambre de Commerce ; LASSAQUE, ancien inspecteur primaire.

Secrétaire-Général, M. P. PETIT, professeur de 1^{re} au collège de Bergerac.

Trésorier, M. Edmond LIONNET, fondé de pouvoirs de la Banque de Bordeaux.

Administrateurs, MM. AUBERTIE, avocat ; Albert CANTELLAUVE, agent-général d'assurances ; G. DAUVERGNE, contrôleur des Contributions directes ; EYRAUD, commis principal des Ponts et chaussées ; J. LAFOSSE, avocat ; RENOULEAU, membre du Conseil d'administration du collège ; VIGUIER, pharmacien.



SITUATION FINANCIÈRE

AU 1^{ER} OCTOBRE 1910

RECETTES

412 Cotisations de Membres titulaires	560 »
5 — — honoraires	50 »
TOTAL.....	<u>610 »</u>

DÉPENSES

Prix offerts le jour de la distribution des prix.	65 »
Frais d'impressions diverses (Statuts, lettres-circulaires).....	88 35
Insertion au journal <i>Officiel</i>	9 60
Frais de poste, recouvrement des cotisations et dépenses diverses (*).....	49 90
Supplément du banquet à la charge de l'Association	63 50
Secours.....	50 »
TOTAL.....	<u>326 35</u>

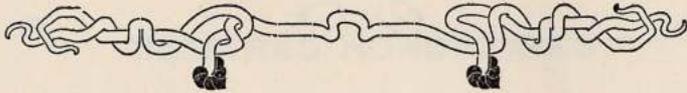
RÉCAPITULATION

Les recettes s'élevant à.....	Fr. 610 00
Les dépenses s'élevant à.....	Fr. <u>326 35</u>
Il reste un excédent de recettes de..	Fr. 283 65

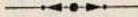
Le Trésorier,

E. LIONNET.

(*) Est-il besoin de faire remarquer que, pour la 1^{re} année, les frais d'impression et d'envoi, et les dépenses diverses chargent exceptionnellement le budget ?



Lauréats de l'Association

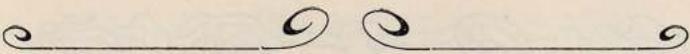


PRIX D'HONNEUR

1909 — FLOURET (MARCEL), élève de Mathématiques, de Bergerac, externe.

1910 — MORIZE (MARCEL), élève de Mathématiques, du Havre, externe. (*).

(*) Le Comité de l'Association Amicale des Anciens Elèves du Collège de Bergerac, dans sa séance du 19 juillet 1910, a décidé que le prix de l'Association serait offert à l'élève de Mathématiques ou de Philosophie qui, pendant les trois dernières années, se serait le plus distingué par son travail, ses succès et sa conduite.



LISTE DES MEMBRES DE L'ASSOCIATION

(1909-1910)

Cette liste ne contient que les noms des Membres qui ont envoyé leur adhésion et payé leur cotisation dès la 1^{re} année. De nombreux Sociétaires nouveaux se sont fait inscrire, parmi lesquels nous citerons des membres d'honneur :

MM. BERTHIER, général de division en retraite ;
DE BOECK, professeur à la Faculté de Droit de l'Université de Bordeaux ;
CLAVEILLE, ingénieur en chef des Ponts et Chaussées, Directeur du personnel au ministère des Travaux publics (1) ;
COUNORD (Emile), ingénieur, ancien Conseiller général de la Gironde ;
MOUNET-SULLY, Doyen de la Comédie Française ;
RABIER, Conseiller d'Etat, directeur honoraire de l'Enseignement Secondaire ;

et des membres titulaires : MM. G. Cantellauve, Cailloux, Denoix, Eyma, Jean et Paul Faisandier, Félix, Fraïche, Galeyrand, Gagnebé, Hertzog, Jean Lescure, Lale, Limousis, Marcel Morize, Sanguine.....

Tous ces noms — et beaucoup d'autres, nous l'espérons — figureront, en leur place, dans l'Annuaire de la deuxième année 1910-1911.

(1) M. Claveille vient d'être nommé Directeur général du réseau de l'Etat. Le Comité, au nom de l'Association, lui adresse ses félicitations les plus cordiales.

MEMBRES HONORAIRES



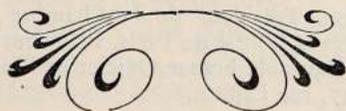
DE LA BATUT (Ferdinand), député de Bergerac,
à Paris, 59, avenue Victor-Hugo.

DANO (Jules), négociant à Paris, 4, rue Talley-
rand - 7^e.

GARRIGAT (Henri), Chevalier de la Légion
d'honneur, conseiller général de Bergerac, rue
Candillac.

POUGET (Jules), négociant à Bergerac, rue
Neuve-d'Argenson.

PENAUD (Marc.l), sous-préfet de Saint-Sever
(Landes).



MEMBRES TITULAIRES

A

AUBERTIE (Jean), avocat, Bergerac, 28, place Gambetta.

B

BANES (Alfred), docteur en médecine, Paris, 37, boulevard Magenta.

BARRIÈRE (Camille), surnuméraire des Contributions indirectes, Périgueux.

BELLUGUE (Albert), conducteur des ponts et chaussées, Officier d'Académie, 3, rue François Bonvin, Paris.

BÉNAZET (Fernand), ingénieur aux usines Michelin, Clermont-Ferrand.

BIERGEON (Albert), *Grand Hôtel de Londres et des Voyageurs*, Bergerac, 57, rue Neuve-d'Argenson.

BLANC (Damon), propriétaire à La Beaume-du-Verdon, par Mouleydier.

BLANC, licencié en droit, curé de Campsegret et Saint-Julien.

DE BOISSERIN (H. de Pourquery), ancien Président du Tribunal de Commerce, administrateur de la *Banque de France*, Président de la Chambre de Commerce de Bergerac, rue Neuve-d'Argenson.

DE BOISSERIN (Henri), étudiant en droit, 4, place de la Sorbonne, Paris, (Bergerac, rue Neuve-d'Argenson).

BOUDET, docteur en droit, inspecteur de la *Société Générale* à Paris, 56, rue de Provence.

BOULIN (Emile), commis-greffier au Tribunal civil de Bergerac, rue du Pont St-Jean.

BOURGES (Joseph), directeur de la *Banque de Bordeaux*, Bergerac, rue Neuve-d'Argenson.

BRUZAC (Gaston), industriel à Couze-St-Front (Dordogne).

BRUN (Georges), Président de la Chambre Syndicale des Remisiers près la Bourse de Paris, Président de l'Œuvre des Patronages laïques de France, Officier de l'Instruction Publique, Paris, 47, rue Laffitte.

BRUNET (Louis-George), chef de bataillon au 57^e de ligne, Chevalier de la Légion d'honneur, Libourne.

BUISSON (Abel), négociant à Agen, 37, rue Palissy, et Fumel (Lot-et-Garonne).

C

- CAMINADE (Roger), étudiant, Saint-Pierre-d'Eyraud (Dordogne).
- CANÉSIE (Pierre), propriétaire, château de Lestaubières, à Douville (Dordogne).
- CANTELLAUVE (Albert), agent-général d'Assurances, rue du Temple, faubourg de la Madeleine, Bergerac.
- CARRÉ (Maxence), capitaine de vaisseau, breveté de l'Ecole de guerre de la marine, Chevalier de la Légion d'honneur, commandant le contre-torpilleur *Janissaire*.
- CAYLA (André), docteur en médecine, Officier de l'Instruction Publique, Bergerac, place du Temple.
- CAZALIS (Edouard), Chevalier du Mérite Agricole, maire d'Eymet (Dordogne).
- CHARBONNEL (Henri), propriétaire, Bergerac, rue Neuve-d'Argenson.
- CHASSAGNE (Georges), négociant à Bergerac, Juge au Tribunal de Commerce, 58, rue du Marché.
- CHEVALIER (Albert), négociant à Bergerac, rue du Marché.
- CHEVALIER (Alexis), marchand-tailleur à Bergerac, rue du Marché.
- CONIL (Jean-Jacques), licencié en droit, négociant, conseiller municipal, Bergerac, rue du Marché.
- COURRET (Claude), docteur en médecine, maire de Marmande.
- COUSTEILLE (Elié), négociant en vins, conseiller municipal, Bergerac, 59, place Gambetta.
- CRUCHER (Raoul), étudiant en médecine, Bordeaux (Bergerac, cours Alsace-Lorraine).

D

- DAUVERGNE (Georges), contrôleur des Contributions indirectes, Bergerac, 13, rue Candillac.
- DELAUVAUD-DUMONTEIL (Paul), avocat, (chez son père, préfet des Landes, Mont-de-Marsan).
- DELTHEIL-CLUZEAU, avocat, Couze-St-Front (Dordogne).
- DESMARTIS (Pierre), vice-consul de France à Buenos-Ayres, République-Argentine (Amérique).
- DESSAIGNE, substitut du Procureur de la République, la Réunion.
- DUFOUR (Edouard), architecte municipal, Officier d'Académie, Bergerac, avenue de la Gare.

- DUCOURNEAU, lieutenant d'infanterie à Auch (Gers).
DUPUCH (Hippolyte-Morand), capitaine d'infanterie en retraite, Officier d'Académie, Chevalier de la Légion d'honneur, Bergerac, rue Clairat.

E

- EYRAUD (Pierre), commis principal des Ponts et Chaussées, Chevalier du Mérite Agricole, Bergerac, 30, rue Valette.

F

- FABRE (Albert), banquier à Bergerac, rue Malbec.
FAISANDIER (André), industriel, Juge au Tribunal de Commerce, Bergerac, place Bellegarde.
FAISANDIER (Georges), industriel à Bergerac (décédé).
FAUVEL (Emile), greffier au Tribunal de Commerce, Bergerac, avenue de la Gare.
FOURCAUD (Edmond), avocat, Castillon-sur-Dordogne (Gironde).
FOURGASSIÉ (Henri), Bergerac, rue Neuve-d'Argenson.
FOURGASSIÉ (Paul), étudiant en droit à Paris (Bergerac, rue Neuve-d'Argenson).
FOURNIER (Léon), docteur en droit, à Paris (Bergerac, rue Malbec.)
FRAIGNEAU (René), pharmacien à Issigeac.
FRANC (Robert), étudiant, Bergerac, rue Neuve-d'Argenson.

G

- GENESTE (Gabriel), négociant à Bergerac, Juge au Tribunal de Commerce, rue du Marché.
GÉRAUD (Charles), propriétaire, Chevalier du Mérite Agricole, conseiller municipal de Bergerac, au Marsalet, St-Laurent-des-Vignes.
GÉRAUD (Raoul), Cycles et automobiles, Bergerac, rue des Fontaines.
GIRAUDEL (Albert), comptable, Bergerac, rue Coulmiers.
GIRAUDEL (Paul), ferblantier à Bergerac, 5, rue Malbec.
GODARD (Louis), *Galleries Modernes*, Bergerac, rue du Marché.
GOUYOU (Arnaud), vétérinaire, Bergerac, place des Deux-Conils.

- GROSSETIE (Gaston), sous-officier au 108^{me}, Bergerac.
GROSSOLEIL (Henri), propriétaire à St-Laurent-des-Vignes,
représentant de commerce, Bergerac, rue des Fargues.
GUEYLARD (Pierre-Abel), ingénieur civil, Paris, 21, rue Jacob
GUY (René), Usine de l'Alba, Bergerac.

J

- JARDEL (Albert), économiste de l'hôpital, employé à la Recette
municipale, Bergerac.
JOLY (Jules), professeur d'histoire au lycée de Limoges, Offi-
cier d'Académie.
JOLY (Paul), pharmacien à Eymet (Dordogne).

L

- LABROUE (Henri), professeur agrégé d'histoire au Lycée de
Bordeaux.
LACOMBE (Paul), négociant à Tonneins (Lot-et-Garonne).
LAFARELLE (Ernest), docteur en médecine à Ludon (Gironde)
LAFOSSE (Jules), avocat à Bergerac, rue Neuve-d'Argenson.
LAPLACE (André), négociant à Castillonès (Lot-et-Garonne)
LASSAQUE (Armand), Inspecteur primaire en retraite, Officier
de l'Instruction publique, conseiller municipal à Lembras.
LESCURE (Henri), licencié ès-lettres, Bergerac, boulevard
Maine-de-Biran.
LESPINASSE (Albert), Directeur technique en retraite de la
Manufacture d'armes de Châtellerault, Officier de la Légion
d'honneur, faubourg de la Madeleine, Bergerac.
LIONNET (Abel), négociant en vins, Membre de la Chambre
de Commerce, Bergerac.
LIONNET (Edmond), fondé de pouvoirs de la *Banque de Bor-
deaux*, Bergerac.
LONDET (André), entrepreneur de charpenterie, route de
Gala, Bergerac.

M

- DE MADAILLAN (de Montataire), propriétaire au Perrou, par
Gardonne.
MARCERON (André), professeur de philosophie au Collège de
Libourne, lauréat de l'Académie des Sciences morales et
politiques.
MARY (Charles), propriétaire à Clautre, par Bergerac.

- MATHIEU, docteur en médecine à Bergerac, rue Cyrano.
MATTER (Auguste), capitaine au 153^e à Toul (Meurthe-et-Moselle), 28, rue Saint-Amand.
MERMOD (Gaston), propriétaire, villa des Ormeaux, Saint-Onger, près Bergerac.
MERCHAT (Alfred), boulanger à Bergerac, 21, rue du Marché.
MIRABEL (Jean), Juge de paix, maire de Pressignac (Dordogne)
MONCEAU (Emile), propriétaire à Magal, près Beaumont (Dordogne).
MOUNËT (François), agent d'assurances à Bergerac, 19, rue Bellegarde.
MOURGUET (René), clerc d'avoué à Bergerac, boulevard Montaigne.

P

- PARIS, notaire à Vélines (Dordogne).
PELAIN (Benjamin), tapissier, rue Neuve-d'Argenson, Bergerac, (décédé).
PETIT (Paul), professeur de 1^{re} au collège de Bergerac, Officier de l'Instruction publique, rue du XIV Juillet.
LA PEYRE (Gaston), sous-préfet de Marmande, Officier d'Académie.
PLANTEAU (Jacques), Automobiles, rue du Château, Bergerac.
PRAT-DUMAS (Edmond), industriel, Conseiller du Commerce extérieur de la France, Membre de la Chambre de Commerce de Bergerac, Maire de Couze-et-Saint-Front (Dordogne).

R

- RENNES, propriétaire, rue St-Esprit, Bergerac, (décédé).
RENOULEAU (Elie), propriétaire à Bergerac, rue de l'Intendance.
RIGAUD (Gustave), avocat à Bergerac, 125, rue Neuve-d'Argenson.
ROLLAND (Jules), avoué à Bergerac, 108, rue Neuve-d'Argenson.
ROOY (André), licencié en droit, huissier près le Tribunal de la Seine, Paris, 217, boulevard de la Gare, place d'Italie.
ROUDIER (Arthur), industriel à Bergerac, rue St-Martin.
ROUGIER (François), propriétaire à Bergerac, rue Valette.

S

- SIMOUNET (Gaston), docteur en médecine, Bergerac, boulevard Victor-Hugo.
SINSOUT (Charles), étudiant en droit à Bordeaux (Bergerac, rue Neuve-d'Argenson).
SUBREVILLE, sous-officier au 108^e, Bergerac.

T

- TAMARELLE (Charles), pharmacien, Juge au Tribunal de Commerce, Bergerac, place du Marché.
TAVERT (Ernest), propriétaire, maire de Montagnac-la-Crempse.
TRIGOLET (Paul), professeur au collège, Officier d'Académie, Bergerac, 19, boulevard Montaigne.

V

- VERNÈDE (P.), avoué, Bergerac, 132, rue Neuve-d'Argenson.
VICTORIEUX (Victor), négociant, conseiller général, Officier d'Académie, Eymet.
VIEILLEFOND (André), professeur de Mathématiques au Lycée Buffon, Officier d'Académie, 45, avenue Garibaldi, Paris.
VIEILLEFOND (Armand), négociant, Bergerac, 31, rue Neuve-d'Argenson.
VIEILLEFOND (Maurice), lieutenant au 49^e, Bayonne.
VIGUIER, pharmacien, Bergerac, 57, rue Neuve-d'Argenson.
VINSOT (Robert), attaché à la banque de France, 44, rue Lagrange-Chancel, à Périgueux.





NÉCROLOGIE



Dès la première année, l'Association a perdu trois de ses membres :

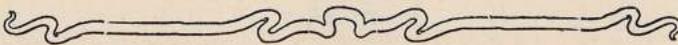
MM. FAISANDIER, (Georges), industriel, décédé à l'âge de 37 ans ;

PELAIN, tapissier, décédé à l'âge de 41 ans ;

RENNES, propriétaire, décédé à l'âge de 77 ans ;

Au nom de l'Association, le Comité exprime ses condoléances, aux familles de ces trois sociétaires.





Banquet du 4 Décembre 1909

Ce fut très bien : cinquante-trois convives, un menu savoureux, des vins d'élite, et mieux que de la courtoisie : de la cordialité. Comme il est agréable de voir des visages qu'une joie franche anime ! Il y avait là, autour de la table bavarde et riante, des amis qui se retrouvaient, des camarades, anciens et rajeunis. Car le souvenir ne vieillit pas aux heures d'allégresse.

Le banquet était présidé par le très aimé et distingué docteur A. Cayla, accompagné de neuf membres du Comité : des fondateurs, heureux de constater qu'à peine âgée de quelques mois, l'Association était si vivante, si désireuse de vivre, et qui, goûtant le plaisir d'inaugurer, honoraient aussi leur propre mémoire en pensant à ceux-là qui se souviendraient d'eux dans deux siècles (au moins !)...

Selon l'article 6 des Statuts, « le Sous-Préfet, le Maire, le Principal et les Professeurs du Collège, sont membres honoraires de droit ». Nous avons donc des invités. Nous avons la finesse, attique et bien française, de M. Martin; la verve gasconne et bien gauloise, de M. le docteur Simbat (*facetum consulem habemus*); l'éloquence pénétrante de M. le Principal Vieussens; l'aimable et chaude présence d'un certain nombre de professeurs, représentant notre Collège.

Voici d'ailleurs (pour la postérité) la liste alphabétique de ceux qui assistèrent à ces premières agapes :

Aubertie, membre du comité ;

Bellugue (Albert) ;

Canésie ; Cantellaue (Albert), membre du comité ; docteur Cayla, président de l'Association ; Chassagne (Georges) ; Chevalier (Alexis) ; Conil (J.-Jacques) ; Cousteille ;

Dauvergne (Georges), membre du comité ; Deltheil-Cluzeaux ; Desmartis ; Durand, collégien, élève de mathématiques ;

Eyraud, membre du comité ;

Fabre ; Faisandier (André) ; Fourcaud ; Fournier, collégien, élève de philosophie ; Fraigneau ;

Galand, professeur au collège ; Geneste ; Géraud (Raoul) ; Grossetie ; Grossoleil ;

Heldt, professeur au collège ;

Jardel ;

Labroue (Henri) ; docteur E. Lafarelle ; Lafosse (Jules), membre du comité ; Lalesque, professeur au collège ; Lassaque, vice-président de l'Association ; Lionnet (Edmond), trésorier ;

Marceron ; Martin, sous-préfet ; Mary ; docteur Mathieu ; Mourguet ;

Petit, professeur au collège, secrétaire de l'Association ;

Renard, vice-président de l'Amicale des professeurs ; Ricaud, professeur au collège ; Rolland ; Roudier ;

docteur Simbat, maire de Bergerac ; docteur Simounet ;

Tavert ; Tamarelle ; Thillard, président de l'Amicale des professeurs ; Trigoulet, professeur au collège, ancien élève ;

Vernède ; Vieussens, principal du collège ; Vieillefond ; Viguier, membre du comité.

Et voici la liste (à peine moins longue) des bonnes choses, solides et liquides, qui furent servies, dans la grande salle de l'*Hôtel de Londres et des Voyageurs*, par les soins attentifs de Mme et de M. Biergeon :

Potage Irlandais

Grondin sauce Mousseline

Filet de Bœuf Bouquetière

Civet de Lièvre St-Hubert

Cardons à la Moëlle

Dindonneaux Truffés

Salade des Champs

Bombe Pralinée

Dessert

VINS

Château-Delord 1904

Château - Climens 1899

Sainte - Croix - du - Mont 1899

Jaure 1904

Brunetière 1900

Beynac 1872

Clos Vougeot 1899

Comte de Lagrange, carte rose

(Les donateurs de ces bonnes bouteilles — aussi généreux que leurs vins — m'ont prié de taire leurs noms. Je me vois donc obligé de ne pas désigner plus clairement : MM. A. Cayla, Aubertie, Canésie, Lassaque, Roudier et Viguiet.)

Au champagne, tandis que le vin doré pétillait dans les coupes, et que la gaieté épanouit les cœurs, M. le docteur Cayla, le meilleur des présidents, prononce la charmante allocution que voici (fort chaleureusement applaudie, pendant et après.. D'ailleurs cette sincère formule s'applique à tous les discours de la soirée ; et je le dis, en vérité, une fois pour toutes, — de façon à éviter la monotonie des compliments, si mérités soient-ils...)

Mes chers Camarades — je dirais presque : mes chers Amis : aussi bien notre réunion est-elle comme le baptême de notre *amicale* Association — êtes-vous bien sûrs d'avoir quitté le Collège ? N'êtes-vous plus des dépendants ? Et le meilleur temps n'est-il pas toujours celui des vacances ?

Pour ma part, il me semble que j'y suis encore ; et j'ai dû commettre une faute grave, puisqu'un de nos excellents professeurs, parfaitement titulaire, m'a infligé un *penum*. — « Vous nous ferez un discours, m'a-t-il dit... N'êtes-vous pas notre Président ? »

Me rappelant l'élève plutôt indiscipliné que j'étais... jadis (c'est la date), j'aurais voulu inaugurer l'ère bienheureuse des Présidents qui ne parlent pas. — C'eût été, paraît-il, un cataclysme ; et pour éviter une retenue de promenade (ce qui, entre parenthèse, de temps en temps me comblerait de joie), ou pis encore, j'ai dû courber la tête, et m'exécuter.

Une personne qui m'est chère me disait, il n'y a pas longtemps : « J'aime mes amis. Le reste du monde m'est indifférent ; et la parenté n'a jamais été pour moi une cause de plus d'affection. » Eh bien ! Messieurs, cette personne avait tort, à mon avis ; et je n'ai qu'à regarder autour de moi pour être convaincu que vous partagez ma manière de voir.

N'est-ce pas, en effet, l'idée de famille qui vous a conduits ici, ce soir, en si grand nombre ? Certes tous les membres ne sont pas encore des amis : mais ne sentez-vous pas, déjà, comme une sympathie qui ne demande qu'à s'accroître ? N'êtes-vous pas curieux de mieux savoir ce que notre petit Collège avait formé d'hommes éminents ? et ils sont nombreux, parmi nos aînés ou nos contemporains... N'en éprouvez-vous pas quelque fierté ? — Et,

par contre, notre bienveillance ne serait-elle pas plus particulièrement acquise à un de nos condisciples dans l'infortuné ? Ils ne sont cependant nos amis ni les uns ni les autres. Mais la sphère qui nous entoure crée en nous, et fait vibrer l'idée de mutualité, de solidarité, si chère aux cœurs bien placés.

Nous nous sommes donc associés pour faire du bien. Et je suis heureux et fier de vous apprendre que le premier acte de notre bureau, à peine formé, a été un geste secourable, qui fut hélas ! plus beau qu'efficace, nos ressources ne nous permettant pas de réaliser tous nos désirs... Nous ne ferons, sans doute, jamais de grandes choses ; mais, comme le médecin, nous guérirons quelquefois, nous soulagerons souvent, nous consolerons toujours... Et nous n'aurons point trop démérité, si nous savons, par notre très modeste exemple, semer quelques idées d'altruisme, dont les germes sont si lents à produire leurs fruits...

Je vous propose donc de choquer vos verres à l'efficacité, à la vitalité de notre Association !

Et maintenant, mes chers Camarades, acceptez mes excuses... Je ne suis pas même un demi-dieu — et je me suis permis une vengeance éclatante : c'est vous qui, en m'écoutant, avez subi le pensum : mais je dénonce lâchement le coupable : prenez-vous en à notre très cher et très sympathique Secrétaire.

Le secrétaire incriminé, M. Petit, remercie, tout d'abord, son Président, de ses paroles si cordiales.

Il présente ensuite les regrets d'un certain nombre de membres de l'Association qui n'ont pu, pour des causes diverses, assister à ce premier banquet. Ce sont : MM. de La Batut, député (retenu à Paris) ; de Boisserin, vice-président de l'Association ; Carré (Maxence) ; Dufour ; Fourgassié (Henri) ; Garrigat (Henri) ; Géraud (Charles) ; Gouyou ; Joly (Paul) ; Matter ; Paris ; Prat-Dumas ; Renouveau (Elie), membre du Comité ; Rooy ; Victorieux.

Il ajoute un mot à l'adresse des camarades lointains, de qui il a reçu des lettres amicales, et qui eussent été très heureux de revenir à Bergerac pour y feuilleter le passé, en compagnie de leurs contemporains, mais qui, absents, sont ici par le cœur... Il leur envoie ses meilleurs vœux, son salut fraternel... Il constate avec plaisir que si des Associations de ce genre ont un but pratique, elles ont aussi cet avantage de rapprocher des amis

séparés, de rajeunir des camaraderies anciennes... Il lit enfin ces rimes, qu'il aligna pour la circonstance, et qu'il dédie :

Aux condisciples du temps jadis.

O souvenir, rouvre, en tremblant, la vieille porte
Du jardin de jeunesse, où le rêve a fleuri.
Evoque l'autrefois dans le cœur, attendri
Au charme des regrets que le soir nous apporte.

Car c'est le soir déjà... C'est le soir sérieux,
De son ombre estompant tant de choses fanées,
Et la morte chimère, et les belles années,
Dont l'image est dans l'âme et n'est plus sous les yeux...

Je vous revois, nid d'enfance, maison natale,
Amis lointains, dont le groupe s'est dispersé...
Et je retourne aux paysages du passé,
Avec une douceur grave et sentimentale.

Des ombres passent, sous de grands arbres rouillés...
Que de tiges, dans ce jardin, sont abattues !
Comme l'écho « des voix chères qui se sont tues »
Résonne tristement, dans nos cœurs dépouillés !

• •

Mais pourquoi cette songerie ?
Autour de la table fleurie,
Il faut qu'on s'égaie et qu'on rie.
Demain soyons, méditatifs,
Des saules pleureurs ou des ifs...
Qu'aujourd'hui, luise en nos prunelles,
Pour ces agapes fraternelles,
Le renouveau qu'on trouve en elles !

Joyeusement ressuscitons
(Serait-ce en vers de mirlitons)
Tout notre printemps — et sentons,
En notre poétique automne,
Toute la sève qui s'étonne,
Presque à la veille des hivers,
De monter, aussi riche, vers
Des rameaux qui ne sont plus verts...

De notre puéril visage,
Si le temps a ridé l'image,
Résignons-nous à ce dommage.
A quoi bon s'en plaindre ? Je veux,
Puisque je n'ai plus de cheveux,
Considérer que ces moustaches,
Ou ces barbes en sabretaches,
Nous ne les avons pas, potaches.

Mélancolie, où vois-tu qu'est
Ta place — dans notre banquet ?
Et vous, soucis, dans ce bouquet,
Dans cette couronne de roses
Qu'a mise, aux fronts les plus moroses,
Le geste de Bacchus divin,
Qui ne remplace pas en vain
L'eau de Jouvence, par le vin ?

Mon âge d'hier, à présent l'ai je ?
Dites-moi par quel sortilège,
En nous rappelant le Collège,
Ce qui n'est plus nous rajeunit ?
Quel est ce lien qui nous unit ?
Pourquoi cette heure brève apporte
Une gaité qu'on croyait morte ?

.....

O souvenir, rouvre, en chantant, la vieille porte !

M. Martin, sous préfet, se lève alors, et détaille, avec son talent coutumier de diseur délicat, ce spirituel discours :

Messieurs,

Bien que n'étant pas en très brillantes dispositions de santé, je n'ai pu — et voilà deux heures que je m'en félicite — me soustraire à la gracieuse invitation que M. le Docteur Cayla est venu m'apporter, hier, de votre part. J'ai bien esquissé — oh ! très timidement — une velléité de refus, mais ce maître du scalpel a des arguments... tranchants, et je ne me suis pas senti le courage de lui résister. Il m'aurait peut-être appliqué le chloroforme...

Maintenant que le danger est passé, comme il n'a plus ici, à sa

disposition, que nos couteaux à fruits ; comme c'est moi — puis-
qu'il m'a donné la parole — qui détiens pour l'instant l'anesthé-
sique, et même, à mon gré, le rasoir, je ne vous cacherai pas que
si j'ai accepté de venir, c'est d'abord dans son propre intérêt.

Qu'eussiez-vous dit, en effet, s'il vous avait lu — lui, mon méde-
cin ! — une lettre d'excuses de moi, pour cause d'indisposition ? Sa
légitime renommée recevait là une fâcheuse atteinte... Je n'ai pas
voulu lui causer ce préjudice ni surtout lui faire cette peine, car
votre distingué président n'est pas seulement un habile opérateur,
retoutable et... bienfaisant ; il est en même temps, ce qui ne lui
gâte pas la main, le plus aimable des galants hommes.

Mais je suis aussi venu, Messieurs, n'en doutez pas, pour autre
chose. Je suis venu pour vous remercier, pour vous féliciter, pour
apporter ma sympathie toute cordiale à votre jeune Association
dont j'ai été heureux, j'en appelle au témoignage de l'honorable
M. Aubertie, d'encourager les premiers pas.

Messieurs, vous avez eu raison de fonder cette œuvre. Elle
manquait à Bergerac où fleurissent tant d'autres Sociétés que je
n'énumérerai pas, et pour cause ; mais dont nous pourrons aisé-
ment, le mois prochain, nous remémorer la liste, en collationnant
nos quittances variées de membres honoraires ; et qui, soit dit
sans esprit de critique, n'offrent peut-être pas toutes, au même de-
gré, l'intérêt et le charme de la vôtre.

La vôtre, Messieurs, c'est à la fois une œuvre de camaraderie et
de solidarité, par quoi vous goûterez, en même temps que la dou-
ceur des anciennes ou des vieilles relations de condisciples, renouées
ou resserrées, la satisfaction de tendre la main aux générations
nouvelles de collégiens, d'aider et d'appuyer les élèves d'aujour-
d'hui et de demain, ceux qui trouvent ou trouveront, en entrant
dans la carrière, non pas, Dieu merci ! votre poussière encore,
mais, à n'en pas douter, la trace de vos jeunes vertus, avec celle,
à peine plus tenace, à peine moins ineffaçable, de vos noms gravés
sur les murs...

Ce n'est donc pas seulement à l'Amitié, consolation de la vie,
mais à l'Entr'aide, loi suprême de l'humanité, règle inéluctable de
l'avenir, que je bois, en levant, Messieurs, mon verre à la prospé-
rité de notre Association, ainsi qu'à la santé de son excellent pré-
sident, M. le docteur Cayla, et de tous les membres de son bureau.

Rappelant ensuite un souvenir personnel, M. le Sous-Préfet
termine en disant qu'il a eu, il y a quelques années, lors de la

fondation de l'Association amicale des Anciens Elèves du lycée d'Angoulême, le grand honneur d'y servir de parrain à M. Armand Fallières, alors président du Sénat ; et il en prend texte pour porter, à M. le Président de la République française, le toast de loyalisme et de respect dont sa fonction lui donne le privilège. (Applaudissements).

C'est le tour de M. le docteur Simbat, qui ne s'attendait pas à prendre la parole, mais qu'on oblige à la prendre, et qui la prend, et qui ne la garde pas assez longtemps, à notre gré.

Il lui semble qu'il est comme un étranger dans cette réunion, puisqu'il a fait ses études au lycée d'Agen, et qu'il ne peut évoquer aucun souvenir du collège de Bergerac... Il se rappelle ses années scolaires ; mais ce n'est pas pour louer ce temps-là comme le plus agréable de la vie. Il le considère, au contraire, comme un temps pénible, que compensent plus tard, il est vrai et récompensent bien des avantages...

Il constate toutefois que c'est au collège que se nouent, pour l'avenir, les amitiés les plus solides... Il dit combien il est heureux de rencontrer, après des années de séparation, un ancien condisciple, un de ses camarades du Lycée.

Il félicite donc les anciens élèves du collège d'avoir, inspirés par ce sentiment, créé une Association amicale... Il fait des vœux pour ses progrès, ainsi que pour la prospérité du collège de Bergerac.

Après cette allocution, dont une trop brève et froide analyse ne saurait donner le ton de bonne humeur et le mouvement, M. le Principal Vieussens, avec une fermeté d'accent très expressive, prononce ces belles paroles :

Messieurs,

Je remercie de tout cœur votre aimable Président et votre Comité d'avoir bien voulu, en votre nom, me convier à votre banquet fraternel et me donner, à moi nouveau venu parmi vous, la joie de m'asseoir en ami à votre table de famille.

Dès mon arrivée à Bergerac, j'ai applaudi à la généreuse initiative qui, autour du collège dont la direction m'était confiée, venait de grouper la fraternelle phalange des « anciens » ; et je salue, en toute reconnaissance, votre œuvre de solidarité qui, née d'hier et déjà si vivace, donne aujourd'hui sa première fleur.

Le Collège vous devait beaucoup, puisque son bon renom, qui s'étend si loin, n'est fait que de l'éclat de vos succès, et que sa prospérité est en grande partie l'œuvre de votre sympathie si fidèle.

Il vous devra plus encore..... Entrons au jardin que, si poétiquement, notre distingué collègue, M. Petit, nous a ouvert tout à l'heure. Au vieil arbre qui s'y dresse, à ce tronc plus que centenaire, votre Association a donné les racines profondes d'où lui viendra une sève plus riche et comme un rajeunissement perpétuel. Soutenu par ce vaste et solide réseau, par l'accord de vos amitiés agissantes, il pourra, reverdi, élever dans les airs des branches nouvelles, toujours plus vigoureuses et plus drues.

Et le Collège tiendra de vous plus qu'un regain de vie, plus qu'un accroissement matériel : dès que l'Association des anciens élèves du Collège existe, « le Collège », ce n'est plus une pure dénomination administrative, ou moins, une simple enseigne ; c'est plus que le nom de la petite famille, de passage sur les bancs où vous vous êtes assis, formée de vos cadets et de leurs maîtres dévoués ; et c'est le nom d'une plus grande famille, accrue de tous les aînés, d'une famille très ancienne, qui par vous a élargi son foyer, qui en vous a retrouvé ses titres de noblesse et l'orgueil de son histoire, qui, pour la première fois, a pris conscience de sa tradition et de son unité morale et s'est, pour ainsi dire, retrouvée elle-même.

Et c'est le nom d'une « grande amitié », dont la réunion de ce soir nous offre le charmant et touchant symbole : à côté des témoins du passé, des collégiens imberbes, tournés vers l'avenir, et tous les âges mêlés, toutes les générations rapprochées, unies dans le souvenir et unies dans l'espérance...

Le Collège vous devra, Messieurs, d'être désormais une personne morale. Au nom de mes vaillants collaborateurs et de nos élèves, je vous donne l'assurance que nous saurons soutenir son honneur et le garder de toute atteinte.

Je bois à son passé, c'est-à-dire à vous tous, à son avenir, c'est-à-dire à vos enfants. L'avenir, nous le préparerons ensemble, la main dans la main, en fils dévoués de l'Université et de la Patrie que nous ne séparons jamais.

Le ban qui salue ce noble discours s'achève à peine, que M. le Sous-Préfet se lève de nouveau pour ajouter quelques mots brefs, mais éloquentes : il demande, en effet, à M. le Principal, la levée de toutes les punitions (ce qui est accordé), et promet un jour de vacances. Agréable cadeau de baptême,

dont les professeurs eux-mêmes verront, sans ennui, les collégiens se réjouir !

On entend ensuite la voix robuste et bien timbrée du vice-président de l'Association, M. Lassaque :

Permettez-moi, à mon tour, dit-il, de porter un toast aux membres de l'Enseignement du collège qui, de 1854 à 1866, ont dirigé notre enfance et ont fait de nous ce que nous sommes.

Qu'un souvenir ému soit envoyé par moi aux chers professeurs disparus qui, eux aussi, ont formé des *hommes*.

Ce sont des *hommes*, en effet, que les *Berthier* Théophron, général de division en retraite, que les *Rabier*, Conseiller d'Etat, directeur honoraire de l'Enseignement secondaire, que les *Darlu*, Inspecteur général de l'Instruction Publique, que mon ami Henri *Alard*, reçu du premier coup à Polytechnique, mort à Patay au champ d'honneur.

Ce sont des *hommes* les héros de l'année terrible, nos condisciples, qui gagnèrent à Coulmiers, sous la conduite de notre brave commandant de Chadois, la seule victoire que les Allemands n'aient pas contestée.

A ce sujet un souvenir. Il me semble me trouver encore dans notre vieux collège, rue Saint-Esprit. Je vois, en arrivant, la cour qui nous paraissait si vaste, avec son beau tilleul au milieu ; à droite les appartements de M. le Principal, puis les hauts dortoirs (petits, moyens et grands). Au fond, à la suite de la chapelle, les classes de seconde, de rhétorique, de philosophie. A gauche, la salle où notre vénéré M. Prudot nous initiait aux secrets des mathématiques élémentaires; ensuite la grande étude, la classe de français supérieur, la classe de troisième. En arrivant, à gauche, un escalier en pierre et en bois qui conduisait aux classes de quatrième, de septième, de sixième et enfin à la classe primaire élémentaire. Arrêtons-nous là un instant.

La salle était vaste, bien aérée, bien éclairée. Mais le mobilier scolaire, dans quel état était-il ! Ici une immense table, très épaisse, lourde, datant, pour le moins, de la Révolution ; là, des bancs de toutes grandeurs placés à côté du poêle, enfin une série de bureaux à une place, au ventre énorme.

Notre professeur, pourvu des titres primaires, faisait cette classe et remplaçait parfois le maître d'études. Il avait la douce et bonne habitude, pour nous s'entend, de sommeiller un tantinet à la première heure de la classe du soir qui commençait alors à une heure.

C'était invariablement la leçon d'écriture. Un beau jour qu'il faisait très chaud, l'un de nous, plus espiègle que les autres — ce devait être moi sans doute — donne un signal. Aussitôt toute la classe se serre dans les bureaux. Étonné de ce silence inusité, le maître se réveille, se frotte les yeux un instant, et, n'apercevant personne dans la classe, se dirige du côté de la cour à la recherche de ses élèves, mais il ne trouve que le Principal qui faisait sa tournée quotidienne. Pendant ce temps nos dix gaillards, ennuyés de rester dans ce cachot involontaire, sortent de leur cachette, et, tout en riant, continuent sérieusement la page d'écriture. A ce moment les deux maîtres ouvrent la porte et sont tout étonnés de trouver tout le monde en train de travailler. M. Bariad, le Principal, au regard sévère, ne dit rien, mais nous comprimes que les reproches qui devaient nous être adressés étaient allés à un autre ; il n'y avait qu'à voir la figure déconfite de notre professeur. On ne parla pas de ce petit tour ingénu, mais, désormais, le maître de français cessa de sommeiller à la classe d'une heure.

Que conclure de cela ? C'est qu'aujourd'hui il ne peut en être ainsi, grâce aux subsides que la commune et l'Etat ont donné pour avoir un mobilier scolaire convenable, grâce également, au choix si judicieux qui préside à la nomination de MM. les Principaux et de MM. les Professeurs, aussi distingués qu'instruits, de notre collège dont la prospérité ne fait que grandir chaque année.

Après M. Lassaque, notre camarade Henri Labroue, professeur d'histoire au Lycée de Bordeaux, répondant à de cordiales sollicitations prend à son tour la parole, au double titre d'ancien élève et de fils de l'ancien principal, M. Emile Labroue, aujourd'hui Proviseur honoraire, qui a pris l'an dernier sa retraite dans notre ville.

Nous ne pouvons que rapporter approximativement quelques passages de cette éloquente improvisation :

« Oui, notre collège nous est cher, n'est-ce pas ? Ce n'est pas impunément qu'on en a pris le chemin, matin et soir, pendant dix à quinze ans ; qu'on y a graduellement, laborieusement franchi les étapes qui mènent de l'enfance à l'âge d'homme ; qu'on a tour à tour séjourné dans toutes ces salles, que je vois encore se succéder d'une extrémité à l'autre du Collège, en une rangée rectiligne, depuis la classe de dixième, où je fis, à moins de quatre ans, mes premières armes, jusqu'à la classe de philosophie, en passant par

cette classe de cinquième, où notre cher maître M. Trigoulet, que je suis heureux de revoir ici, nous donnait de fortes et substantielles leçons !... Nous avons suivi progressivement la hiérarchie des études, des dortoirs et des cours, de la cour des petits, où j'aperçois toujours un magnolia géant et, au milieu, une pompe — symbole du travail, sans doute, — à la cour des moyens, dont la cloche gaie retentit encore à mes oreilles, et enfin — suprême honneur ! — à la cour des grands, où se promènent en rond, gravement, des péripatéticiens moustachus et déjà barbus .. »

Après avoir rappelé les doux souvenirs qu'il a gardés du Collège, « lui qui y a vécu dix ans, à la fois interne et externe, dans cette maison qui s'identifiait, à ses yeux, avec la maison paternelle, et où la vie de collégien était simplement pour lui, l'extension de la vie familiale », notre camarade a ajouté :

« Aussi, lorsque je me reporte à ces souvenirs d'antan, le mot de Montaigne, disant de son ami La Boétie : *Quand je m'enveloppe de son manteau, je crois m'envelopper de lui*, ce mot de notre grand compatriote me remonte aux lèvres, et je dirais volontiers, à mon tour, que je ne puis évoquer ma vie d'enfance sans l'envelopper et l'enfermer, comme en une châsse précieuse, dans l'enceinte même de notre vieille et chère maison ».

C'est là que se sont nouées tant d'amitiés durables et que n'a cessé de s'enrichir le commun patrimoine d'émotions, d'expériences, de confidences et d'espoirs remués ensemble. « Si bien qu'en chacun de nos amis d'enfance nous avons laissé un peu de nous-mêmes, et que, quand nous nous revoyons, c'est un peu de nous-mêmes que nous retrouvons ».

«... Nous sommes, vous êtes — je puis bien le dire très haut pour vous tous — vous êtes la preuve vivante de la qualité des études qu'on fait dans notre Collège, de la forte instruction qu'on y reçoit, de cette robuste éducation du cœur et de l'esprit que donne l'enseignement secondaire, de cette hygiène mentale, de cette franchise sereine, de cette large compréhension des hommes et des choses qui caractérisent si bien l'enseignement universitaire.

... Et quand, plus tard, notre Association n'aura cessé de croître et d'embellir ; quand, descendant à notre tour l'autre versant de la vie, nous nous retournerons vers les jeunes recrues et croiserons nos mains avec les leurs — selon l'heureux symbole que vous avez adopté, — alors nous pourrons leur rappeler, pour en avoir été les témoins et les acteurs, la soirée où nous cimentions joyeusement, par le pain et par le vin, les premières assises de notre

Amicale, et, en évoquant cette soirée-là, chacun de nous pourra dire avec fierté : J'y étais ! »

Après avoir bu à la prospérité de ce vieux Collège, « à l'ombre bienfaisante duquel nos jeunes esprits ont été non pas bercés et endormis, mais éveillés et virilisés, » notre camarade a formulé le vœu « que nous puissions toujours plus nombreux, nous grouper périodiquement en ces réunions cordiales, franches et chaleureuses, où nous viendrons cueillir — fût-ce en p'cin hiver — cette petite et précieuse fleur du souvenir, délicieusement éclose dans la serre chaude de la camaraderie d'enfance et de l'amitié ».

Après M. Henri Labroue, c'est M. Jules Lafosse qui, pressé, lui aussi, de dire quelques mots, s'exprime en ces termes :

Messieurs,

Puisque l'on insiste si aimablement auprès de moi pour que je dise quelques mots, j'aurais mauvaise grâce à me faire prier plus longtemps. Aussi bien me semble-t-il qu'il y a dans la série des tostes, que vous venez d'entendre et d'applaudir, une lacune, et je vais, si vous le voulez bien, la combler.

Dans une réunion du caractère de celle-ci, je serais tenté, moi aussi, de me laisser aller au fil des souvenirs et de peupler de ses hôtes anciens cette cour du vieux collège que mon camarade Lassaque vous a tout à l'heure si minutieusement et si exactement décrite. Mais pourquoi s'attarder au rappel du passé alors que M. le Principal, dans son discours éloquent, a prédit un avenir plein de promesses ? L'avenir !... Vous, mes chers camarades, vous vous voyez pour la plupart revivre dans vos enfants. Cette joie, longtemps attendue, ne m'a pas été accordée, mais j'ai deux neveux au collège. C'est donc en qualité d'oncle et au nom des oncles que je parle.

L'oncle n'a pas les joies du père, mais il n'en a pas non plus les responsabilités ! Il a licence d'aimer et de gâter ses neveux sans en trop mesurer les conséquences, et même de se faire leur complice.

Aussi me suis-je réjoui en entendant, il y a un instant, M. le Sous-Préfet promettre aux élèves du collège un jour de congé en l'honneur de notre Association. J'ai songé à la joie avec laquelle j'apprendrai demain cette bonne nouvelle à mes neveux et au plaisir qu'ils en éprouveront. Il me paraît juste de remercier celui qui s'en est fait aimablement le dispensateur.

Messieurs, l'oncle vous propose de boire à la santé de M. le Sous-Préfet de Bergerac !

Nous devons enfin signaler le « speech » que le collégien Fournier a lu, d'une voix claironnante, en manière de remerciements à l'Association, et qui a eu, lui aussi, les honneurs du ban.

Et les monologues ? Et les bons mots ? Et les chansons ?

Hélas ! pourquoi faut-il que ce compte-rendu, qui refroidit et fige ce qui fut chaleur, mouvement et vie, paraisse trop long, nécessairement, alors que dans la réalité, cette soirée du 4 décembre fut si courte ? Elle s'acheva (quelques gens sérieux étant restés tard) en gais propos et joyeux devis. Et elle laisse dans l'esprit et dans le cœur une impression qui restera.

